

Cote du document:	<u>EB 2007/91/R.18/Rev.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 a) ii)</u>
Date:	<u>12 septembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République de Guinée pour le

Projet d'appui aux communautés villageoises – Phase II

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Luyaku L. Nsimpasi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d’approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du don	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

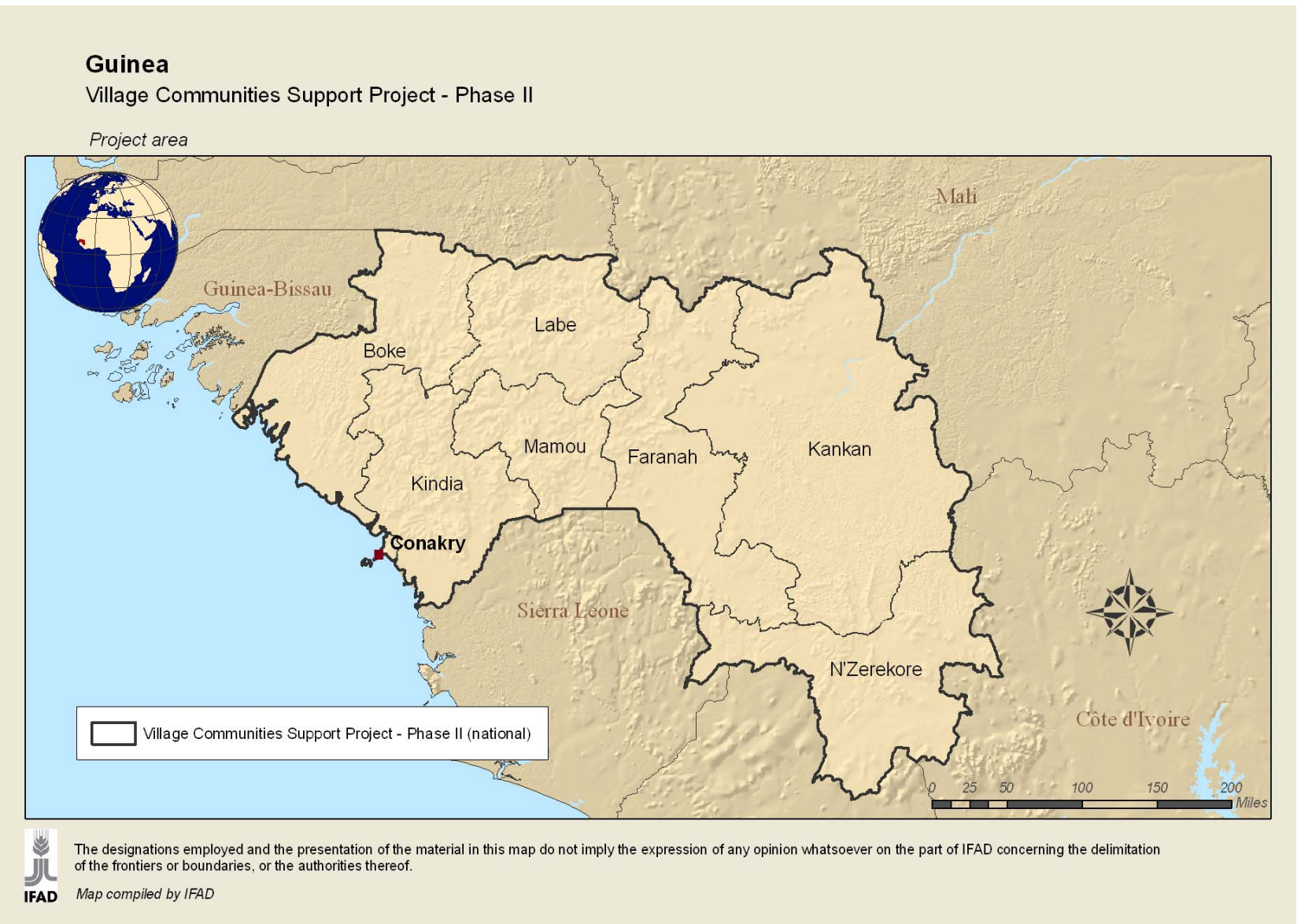
AFD	Agence française de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République de Guinée pour le projet d'appui aux communautés villageoises – phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

EB 2007/91/R.18/Rev.2



Source: FIDA
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Guinée

Projet d'appui aux communautés villageoises – Phase II

Résumé du don

Institution initiatrice:	Banque mondiale
Pays bénéficiaire du don:	République de Guinée
Organisme d'exécution:	Ministère du Plan
Coût total du projet:	56,0 millions de USD
Montant du don du FIDA:	6,6 millions de DTS (équivalent approximativement à 10,0 millions de USD)
Cofinanceurs:	Association internationale de développement (IDA) Agence française de développement (AFD) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Montant des cofinancements:	IDA: 17,0 millions de USD AFD: 12,0 millions de USD FEM: 10,0 millions de USD
Contribution du pays bénéficiaire du don:	1,5 million de USD
Contribution des bénéficiaires:	5,5 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Banque mondiale

Proposition de don à la République de Guinée pour le projet d'appui aux communautés villageoises – Phase II

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. En Guinée, la réglementation récemment adoptée pour encadrer la décentralisation – le Code des collectivités locales – a inauguré une ère nouvelle en donnant à ces collectivités les moyens de jouer un rôle essentiel dans la prestation de services sur le plan local. L'application de ce Code va entraîner un bouleversement des rôles et des responsabilités des structures administratives existantes, des modalités de financement, des dotations en personnel et des chaînes de responsabilité. L'appui apporté au gouvernement dans cette entreprise sera crucial pour faire en sorte que les avantages potentiels d'un développement local décentralisé se concrétisent. Reconnaissant le rôle important que joue la décentralisation dans la réduction de la pauvreté, le gouvernement a de nouveau demandé aux donateurs d'appuyer ce processus de changement afin d'améliorer la gouvernance locale. Le projet a pour objet d'exploiter cette possibilité d'apporter un appui au gouvernement.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Guinée un don d'un montant de 6,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,0 millions de USD) pour contribuer au financement du Projet d'appui aux communautés villageoises – phase II.

Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République de Guinée au titre du SAFP est de 18,1 millions de USD pour la période 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2005, les arriérés accumulés par la Guinée au titre de sa dette extérieure s'élevaient à environ 670 millions de USD, et, pour faire face à une situation budgétaire médiocre, le Gouvernement cherche aujourd'hui à rééchelonner cette dette. Il s'efforce en priorité d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui lui permettrait d'obtenir un allègement de sa dette extérieure. Le Gouvernement a sollicité l'aide du Fonds monétaire international pour mener la politique de réforme qu'il a l'intention d'engager, moyennant un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance mise en place par le FMI. Si ces réformes sont menées à bien, elles permettront de restaurer les grands équilibres et de jeter les bases d'une croissance et d'une réduction de la pauvreté durables. La contribution du FIDA à l'Initiative PPTE est évaluée à environ 5,1 millions de DTS.

Flux de fonds

5. Le FIDA établira un compte de don au nom du pays bénéficiaire pour les besoins du projet. Deux comptes spéciaux (A et B) seront ouverts à Conakry auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA. L'unité nationale de coordination assurera la gestion du compte spécial A, tandis que le compte spécial B sera sous la responsabilité de la Direction nationale de la décentralisation.

Modalités de supervision

6. Le don sera administré et supervisé par la Banque mondiale en qualité d'institution coopérante.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue. Un plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois a été élaboré.

Gouvernance

8. Les contrats de mise en œuvre seront attribués par voie d'appels d'offres ouverts aux secteurs public, privé et associatif, ce qui permettra d'améliorer la qualité de la gouvernance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet s'adressera aux 303 communautés rurales de développement que compte la Guinée, avec le concours du Programme national de développement rural décentralisé, des plans de développement local et du programme annuel d'investissement, trois dispositifs dans le cadre desquels s'intègrent aujourd'hui toutes les interventions menées en Guinée à l'échelon local.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA concernant le ciblage, la conception du projet est le résultat d'une démarche extrêmement participative associant les collectivités locales, les communautés bénéficiaires et les citoyens. Dans le cadre de la planification et de l'exécution des activités de développement local relevant du projet, tout sera mis en œuvre pour intégrer l'ensemble des composantes de la société, en faisant participer tous les districts ainsi que les groupes marginalisés.

Participation

11. La réalisation d'activités de diagnostic et de planification participatives permettra de faire en sorte que les communautés visées – spécialement les femmes et les personnes vulnérables – participent effectivement à la planification et à l'élaboration des plans de développement et d'investissement. Les instances des collectivités locales et les communautés participantes pourront hiérarchiser leurs besoins et gérer les ressources reçues au titre du projet.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. La deuxième phase du projet d'appui aux communautés villageoises aura pour but de renforcer la gouvernance locale dans les campagnes guinéennes et de favoriser l'autonomie sociale et économique de la population rurale, notamment les groupes marginalisés et plus particulièrement les femmes et les jeunes. À plus long terme, le projet a pour ambition de permettre aux communautés locales et aux structures locales qui les représentent d'être en mesure: i) d'identifier leurs besoins prioritaires en matière d'infrastructures et de services, de planifier leur mise en place et d'en assurer la gestion; ii) d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour financer la construction, la remise en état et l'entretien des infrastructures communautaires élémentaires et d'affecter ces moyens de manière transparente; iii) de superviser la mise en œuvre, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures communautaires; et iv) d'appuyer les efforts de développement et de favoriser la bonne gouvernance.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Il s'agit d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement rural décentralisé adoptée par le gouvernement, dont le Code des collectivités locales constitue la traduction concrète. Dans ce contexte, plusieurs projets poursuivant le même objectif central, à savoir appuyer la décentralisation et les collectivités locales dans les campagnes, sont actuellement mis en œuvre. À l'échelon national, le projet épaulera une structure nationale chargée d'évaluer ces expériences et d'harmoniser les différentes approches du développement rural décentralisé. Cette structure jouera un rôle important dans les échanges d'idées et d'expériences, l'objectif

poursuivi à moyen terme étant l'adoption des meilleures pratiques par l'ensemble des donateurs.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet se situe dans la droite ligne des objectifs définis par le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 consistant à renforcer le capital humain et social et à encourager l'adoption des principes de bonne gouvernance et leur application à la réduction de la pauvreté rurale, en particulier en favorisant la transparence, la réactivité et la responsabilité dans la planification, le financement et la mise en œuvre des services publics. Dans cet esprit, le projet appuiera les efforts de décentralisation entrepris par le gouvernement et sa volonté de développer un cadre institutionnel porteur qui devienne un espace de dialogue entre les communautés rurales pauvres et le gouvernement sur les grands sujets qui intéressent le monde rural.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est conforme aux priorités nationales de développement, et il sert les desseins du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté rurale. En outre, il est parfaitement en phase avec le COSOP du FIDA pour la Guinée, qui s'articule autour des trois axes du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le projet apporte son concours au premier axe, à savoir renforcer les capacités des institutions décentralisées à s'attaquer aux problèmes de développement afin de favoriser une croissance durable et équitable. S'agissant du deuxième axe, qui concerne l'amélioration de l'offre de services et l'accès équitable aux services sociaux essentiels, un fonds d'investissement local sera mis en place dans le cadre du projet afin de financer des infrastructures à vocation sociale et économique et des activités de renforcement des capacités, dans le but de développer la mise en œuvre de services décentralisés. Le troisième axe, qui a trait à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, fera également l'objet d'une attention particulière.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Ce projet est l'occasion de collaborer avec toute une série de partenaires, à savoir la Banque mondiale, en qualité d'institution initiatrice, ainsi que l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui cofinancent le projet aux côtés du FIDA. On fera en sorte de coordonner les activités relevant du projet avec celles de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet s'articule autour de trois composantes: i) fonds d'investissement local; ii) renforcement des capacités en matière de développement local décentralisé; et iii) gestion et suivi-évaluation du projet.

Catégories de dépenses

18. Les dépenses se répartissent entre six catégories: i) biens et services (9% du coût du projet); ii) travaux de génie civil (4%); iii) assistance technique (11%); iv) formation (13%); v) microprojets (55%); et vi) dépenses de fonctionnement (8%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution du projet sont les suivants ; i) Ministère du Plan; ii) Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation; iii) Conseil préfectoral de développement; iv) communautés rurales de développement; v) Banque mondiale; vi) AFD; et vii) FEM.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le comité de pilotage du projet assurera la supervision d'ensemble du projet et veillera à sa cohérence. L'unité nationale de coordination sera responsable de la gestion globale du projet. À l'échelon départemental, le service préfectoral de développement réalisera les activités de suivi-évaluation et aidera les communautés rurales de développement à planifier et exécuter les activités. Ces communautés seront chargées d'identifier les micro-infrastructures à financer par le fonds d'investissement local et d'en assurer la construction.

Rôle de l'assistance technique

21. Dans le cadre de la deuxième phase du projet d'appui aux communautés villageoises, les responsables et élus locaux bénéficieront d'une assistance technique et d'une formation, et la mise en place d'une fonction publique territoriale sera encouragée moyennant le recrutement d'experts comptables locaux. Par ailleurs, des moyens seront réservés à l'assistance technique nécessaire pour faire appel à des artisans locaux et à des prestataires de services du secteur privé et du secteur public pour la planification et la construction des infrastructures.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de don, l'unité nationale de coordination collaborera avec les partenaires de mise en œuvre dans le cadre, soit de mémorandums d'accord liant les deux parties s'ils appartiennent au secteur public, soit de contrats s'il s'agit d'ONG participantes ou d'opérateurs du secteur privé.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet s'élève à 56,0 millions de USD. Les principales sources de financement sont les suivantes: FIDA (18%); IDA (30%); AFD (21%); FEM (18%); gouvernement (3%); et communautés rurales de développement (10%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Les principaux avantages escomptés sont les suivants: i) amélioration de l'accès des communautés rurales aux services sociaux et économiques: établissements d'enseignement, équipements de santé, eau de boisson et marchés; ii) amélioration des conditions de vie en milieu rural; iii) renforcement des capacités des responsables locaux et des moyens d'action des communautés rurales; et iv) renforcement quantitatif et qualitatif du capital social.

Viabilité économique et financière

25. Compte tenu du caractère flexible des activités axées sur la demande qui seront réalisées dans le cadre de ce projet, celui-ci ne se prête pas à une analyse quantitative classique du rapport coûts/avantages. La formulation de l'analyse économique ex ante prend largement en compte les aspects qualitatifs. Toutefois, il ne fait aucun doute que le projet se justifie sur le plan économique, et il est possible de démontrer: a) que le projet produira des avantages économiques non négligeables; et b) que, comparée aux autres solutions envisageables, l'approche retenue permettra d'améliorer le rapport coût/efficacité et la durabilité des investissements et activités qui seront entreprises. Le manuel d'exécution prévoit d'appliquer aux investissements spécifiques des critères d'admissibilité propres à garantir qu'ils se justifient sur le plan économique. Le taux de rentabilité interne par microprojet et le coût par bénéficiaire seront établis lorsque ce calcul sera réalisable et pertinent. Un examen technique externe sera effectué chaque année pour évaluer, à partir d'un échantillon représentatif, la qualité technique, le coût des microprojets et leur impact socioéconomique.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Une approche globale de la mise en commun des savoirs sera adoptée. Le projet se caractérise principalement par le recours à un mode de suivi-évaluation participatif. De surcroît, les tables rondes rassemblant les donateurs et les ateliers concernant la mise en œuvre du projet organisés chaque année seront autant d'occasions de partager les savoirs; ils seront aussi particulièrement utiles pour mettre en valeur les réussites et la créativité des prestataires de services et des autres partenaires du projet.

Innovations en matière de développement

27. Le projet contribuera à mettre en place des institutions disposant d'un statut légal à l'échelon des communautés rurales de développement et à assurer le transfert à ces institutions des compétences fonctionnelles élémentaires. Il appuiera la mise au point et l'utilisation d'outils innovants permettant d'accroître les recettes des collectivités locales. Il appuiera la création d'un espace national de dialogue et d'échange d'expériences, afin de tirer parti des activités de développement rural décentralisé et d'harmoniser les démarches. L'organisation de forums nationaux et régionaux servira à appuyer la gestion des connaissances et l'harmonisation et sera l'occasion de mettre en commun les expériences. Le projet favorisera l'apprentissage par la pratique à un échelon décentralisé, et il encouragera l'adoption de mesures énergiques en matière de responsabilité, afin de favoriser la mise en place d'une structure de gouvernance transparente et équitable.

Approche d'élargissement

28. Le projet proposé permettra d'étendre la zone géographique couverte par le Programme national de développement rural décentralisé, dans le but de s'adresser aux 303 communautés rurales de développement que compte le pays. Par ailleurs, il sera l'occasion d'élargir la gamme des microprojets admissibles à tous les types d'infrastructures publiques à vocation sociale et économique.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les risques étant à l'évidence relativement élevés, ce projet doit faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre d'une concertation étroite. Sur le plan de la gestion financière, les risques ne sont pas négligeables. C'est pourquoi les modalités de gestion financière retenues sont conçues de manière à garantir que les fonds seront utilisés aux fins prévues, et que les informations relatives à leur utilisation seront produites sans délai afin que l'unité de gestion du projet et le gouvernement puissent les examiner. La décentralisation de la prestation de services, moyennant le transfert des responsabilités de planification et de mise en œuvre aux collectivités locales, a produit de bons résultats dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du projet.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B, car il est peu probable qu'il entraîne un impact négatif significatif sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La première phase du projet tend à démontrer que la participation des institutions publiques existantes à la mise en œuvre du projet est une mesure importante pour en assurer la pérennité. À cet égard, la deuxième phase sera mise à profit pour amplifier l'appui apporté en matière de transfert des compétences aux institutions publiques à l'échelon national, régional et local. La situation budgétaire des communautés rurales de développement est un autre élément essentiel pour assurer la durabilité du projet. On s'efforcera donc de mettre les communautés en mesure d'accroître leurs recettes.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de don entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
33. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions six cent mille droits de tirage spéciaux (6 600 000 DTS); ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 9 juillet 2007)

Sauvegardes environnementales et sociales

1. a) Le Gouvernement devra veiller à ce que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions du Cadre de gestion environnementale et sociale et du Cadre de processus de réinstallation et, à moins que le FIDA ou l'Association Internationale de Développement ("IDA" ou "l'Association") n'en convienne autrement, le Gouvernement ne devra pas modifier, annuler ou abandonner, ou permettre de modifier, annuler, ou abandonner une quelconque disposition desdits cadres, si une telle modification ou abandon pourrait, selon l'opinion du FIDA ou de l'Association, compromettre matériellement ou défavorablement la bonne exécution du projet ou l'atteinte de son objectif.
- b) Le Gouvernement devra veiller à ce que les microprojets susceptibles d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux négatifs soient évalués, approuvés et suivis conformément aux dispositions du Cadre de gestion environnementale et sociale et du Cadre de processus de réinstallation et des procédures spécifiques énoncées dans le Manuel d'exécution du projet (MEP).

Suivi et Évaluation

2. a) Le Gouvernement devra effectuer le suivi et l'évaluation des progrès du Projet et préparer des rapports du projet sur la base des indicateurs agréés avec le FIDA et l'Association, qui incluent ceux prévus à l'alinéa b) du présent paragraphe. Chaque rapport de projet devra couvrir la période d'un (1) semestre calendaire et être transmis au FIDA et à l'Association au plus tard 45 jours après la fin de la période couverte par ledit rapport.
- b) Les indicateurs de performance auxquels il est fait référence dans l'alinéa a) ci-dessus sont les suivants:
 - i) la proportion des citoyens dans les communautés rurales de développement participantes qui ont pris part au processus de planification des activités liées au développement local;
 - ii) la proportion des citoyens dans les communautés rurales de développement participantes qui estiment que leurs avis ont été pris en compte dans le processus de planification des activités liées au développement local;
 - iii) la proportion des investissements en infrastructures du projet qui sont dotées de personnel à l'achèvement;
 - iv) le taux de recouvrement de la contribution au développement local dans les communautés rurales de développement.

Assurance du personnel du projet

3. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du projet soit assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Recrutement

4. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement et sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Le recrutement des cadres principaux du Projet, à savoir: i) le coordonnateur national; ii) le responsable des opérations techniques; iii) le responsable administratif et financier; iv) le responsable de passation des marchés; et v) le responsable du suivi et évaluation, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel d'Exécution du Projet (MEP). Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Égalité

5. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

Suspension à l'initiative du FIDA

6. Le FIDA peut recourir à la suspension, en tout ou partie, du droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits prévus aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole ("Conditions générales"), ou l'un des faits suivants, se produit:
 - a) à la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'Accord de don n'a pas pris effet;
 - b) les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - c) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pas procédé, ou procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - d) le MEP, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans l'avis préalable du FIDA, qui devra intervenir dans les 30 jours. Le FIDA considère que ces événements ont eu, ou auront vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet; et
 - e) le droit du Gouvernement de retirer des fonds du don de l'IDA a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

7. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai prescrit dans l'Accord de financement de l'IDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

8. Cet Accord entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, concernant les éléments cités à la Section 7.02 du présent Accord et acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA; et
 - b) l'Accord de financement de l'IDA est entré en vigueur.

Key reference documents

Country Reference Documents

National poverty reduction strategy paper and action plan 2006-2008

Lettre des Politiques de Développement Agricoles, Version Provisoire

Texte des lois portant la Code des Collectivités Locales en République de Guinée.
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), May 2006.

Evolution de la Décentralisation en République de Guinée. Rapport Final. PNUD et MATD,
March 2005.

Rapport synthèse de préparation du PACV2. Ministère du Plan. August 2006

Ordonnance No. 079/PRG/SCG/86, Portant Réorganisation Territoriale de la République
de Guinée et Institution des Collectivités Décentralisées.

Decret No. 004/PRG/SFG/89, du 5 janvier 1989, Portant Missions et Organisation de
l'Administration Préfectorale.

Guide Générale pour l'Harmonisation des Méthodes. Outils et Procédures utilisés pour la
planification, le suivi et l'évaluation participatives au niveau des CRD. Direction Nationale
de la Décentralisation, MATD avec l'appui technique du Cabinet Nord Sud Consult,
Version finale

Manuel de Suivi-Evaluation. Volume 1. Elements de Base et Suivi d'impact. Jean Pierre
Muiman Kalala, May 2005

Manuel de Suivi-Evaluation, Volume 2. Montage Institutionnel et outils de Collecte des
données sur le niveau d'exécution du PACV 2. Jean Pierre Muimana Kalala, Consultant,
May 2005.

Ordonnance N0. 079/PRG/SCG/86, du 5 janvier 1989, Portant Mission et Organisation de
l'Administration Préfectorale.

Etude Analytique du Cadre Institutionnel et Organisationnel du PACV2. Cabinet Nord Sud
Consult, May 2006.

Etude sur l'Analyse Economique et Financière du PACV2. Ansoumane Camara et Aly Sy,
Consultants Nationaux, May 2005.

Etude Portant sur l'Amélioration des Recettes Fiscales et de leur Collecte au Niveau des
Collectivités Locales (CRD). TAFSIR Audit & Conseil, February 2005.

Guide Générale pour l'Harmonisation des Méthodes, Outils et Procédures utilisées pour la
planification, le suivi et l'évaluation participatives au niveau des CRD. Direction Nationale
de la Décentralisation, MATD avec l'appui technique du Cabinet Nord Sud Consult,
Version Finale, May 2006.

Manuel d'Exécution, PACV Phase II, Version Provisoire, May 2005

Manuel d'Exécution du Fonds d'Investissement Local (FIL)- Guichet 1, PACV Phase II.
MCG Conseils, April 2005

IFAD Reference Documents

IFAD Strategic Framework 2007-2010
IFAD Policy on conflict prevention and recovery
Guinea COSOP, May 1999
Project design document and Key files
IFAD Learning notes (targeting, gender, community development funds, etc.)
Prerequisites for gender sensitive design
Administrative procedures on environmental assessment
Procurement manual
RIMS

Other Donors Reference Documents

Document Conceptuel d'Orientation Stratégique pour un Appui de PNUD/FENU à la Décentralisation et au Développement Local en Guinée. FENU/PNUD, June 2006.
World Bank (2003). Country Assistance Strategy
USAID/Guinea, Annual Report, FY 2006, January 2006
USAID/Guinea, Strategy Statement, 2006-2008. December 2005.
Capitalisation des Expériences des Projets d'Appui en Développement Local et Décentralisation en Afrique de l'Ouest : le Cas de la Guinée. FENU, June 2006.

Logical framework

Summary	Objectively Verifiable Indicators	Source of information	Risks/hypotheses
1. GOAL			
CRDs are enabled to fulfil their legal mandate by planning and implementing inclusive local development activities, and improving revenue performance to sustain their revenue costs.	<ul style="list-style-type: none"> - Citizens participating in planning and preparation of local development plan - Infrastructure investments adequately staffed and maintained 	<ul style="list-style-type: none"> - Project mid-term report - project completion report - specialised studies 	<ul style="list-style-type: none"> - stable economic and political situation - decentralised policy operational - complementarity and synergy with other projects and programmes
2. SPECIFIC OBJECTIVES			
1. CRDs receive and manage transparently and in accordance with project guidelines	<ul style="list-style-type: none"> - Number of CRDs receiving resources directly from the project - % of regular, random technical and financial audits at CRD classified as unqualified - % of CRDs that inform citizens on financial details (budget and annual investment plan) 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - specialised studies 	<ul style="list-style-type: none"> - Bank Services are available
2. CRDs prepare and implement development and investment plans in an inclusive manner, with the adequate support for prefecture and sub-prefecture once their capacity strengthened	<ul style="list-style-type: none"> - % of subprojects in PAI implemented within the established deadlines - % of CRDs with required functional management committees - Number of good quality of PDLs prepared in a participatory manner - PDLs adequately implemented by CRDs - % of women on CRD management communities (structure de gestion) 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - mid-term reviews - project completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> - training modules adapted to the stakeholders (CRD and others) needs - absence of conflicts between social groups, local authorities and communities.
3. CRDs understand their roles and responsibilities under the Code	<ul style="list-style-type: none"> - % of CRD with a unique LPD with multiple funding sources reflected in their annual investment plan 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - mid-term reviews - project completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> -
4. CRDs increase their own-source revenues	<ul style="list-style-type: none"> - % increase in CRD contribution to infrastructure investments 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -
5. Project components are effectively coordinated and monitored	<ul style="list-style-type: none"> - % of financial and procurement audits at project level are qualified plan - % of preferences provide the required monitoring data by the end of the first year - % of total project disbursement 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - mid-term reviews - project completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> -
3. EXPECTED OUTPUTS			
Rural Communities/population are strengthened and are thus capable to identify, prepare and implement their investment plan	<ul style="list-style-type: none"> - Number of Rural communities assisted - Number of contracts signed and Implemented - Participation of women in decision making process 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - mid-term reviews - project completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> -
Rural community access to socio-economic infrastructure built/rehabilitated effectively operational	<ul style="list-style-type: none"> - Number of infrastructure built - Number of infrastructure are maintained and operational - Number of people/gender using the infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> - monitoring and evaluation reports - mid-term reviews - project completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> -